

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE – DISTRIBUTEURS PROFESSIONNELS – ISOTOP CONCEPT

### ARTICLE 1 – INFORMATIONS LEGALES

La société ISOTOP CONCEPT, (ci-après « la Société » ou « le Vendeur »), société par actions simplifiée, au capital de 5.000 €, dont le siège social est sis 13, bis rue des Cistes – 30240 CALVISSON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIMES sous le numéro 843 354 267 représentée par Monsieur Denis MEISSONNIER, agissant en qualité de Président.

**Numéro d'identification de TVA :** FR76 843 354 267

**Contact/ Service clientèle :**

**Courrier :** ISOTOP CONCEPT – 13, bis rue des Cistes – 30240 CALVISSON

**Email :** contact@isotop-concept.fr

**Téléphone :** 06 85 68 81 34

**Assureur :** AREAS Assurances

**N° de police :** 03685907W

**Territoire couvert :** Multirisques des entreprises de la construction

**Contact :** Thomas Marchetti

### ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « Conditions Générales »), s'appliquent, sans restriction ni réserve à toutes les ventes conclues par la Société, auprès des distributeurs, acheteurs professionnels, (ci-après « l'Acheteur ») quelles que soient les clauses pouvant figurer dans les documents de l'Acheteur, et notamment ses conditions générales d'achat, et concernent l'ensemble des produits commercialisés par le Vendeur selon tous canaux de distribution.

Le Vendeur souhaite assurer la commercialisation, au niveau national et international, de ses produits auprès des clients finaux par l'intermédiaire d'un réseau de distribution développé par l'Acheteur professionnel.

Les présentes Conditions Générales ne portent que sur la vente des produits définis ci-après commercialisés par le Vendeur, à l'exclusion de toutes prestations de services fournies par le Vendeur, qui sont exclusivement régies par ses conditions générales de prestations de services.

Les autres documents fournis par le Vendeur, comme par exemple les catalogues, prospectus, matériels publicitaires et autres documentations, servent uniquement à titre d'information et n'ont aucune valeur contractuelle. Les textes et images relatifs aux produits ainsi que les informations spécifiques afférentes à ces produits sont préparés avec attention. Toutefois, la responsabilité du Vendeur ne peut être engagée concernant l'exactitude des informations contenues dans tous documents et supports relatifs aux produits vendus (ci-après « les Produits »).

**L'ACHETEUR DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES ET LES AVOIR ACCEPTÉES LORS DE L'ACCEPTATION DU DEVIS AUQUEL ELLES SONT ANNEXÉES.**

### ARTICLE 3 – OFFRE - VALIDITÉ DE L'OFFRE DES PRODUITS

#### 3.1 OFFRE DE LA SOCIÉTÉ

Le Vendeur a pour principale activité la vente et l'installation de divers produits visant à l'aménagement et l'agencement d'entreprises et d'espaces de travail et la décoration de ces derniers (cloisons modulables, mobilier d'intérieur et meubles meublants, matériels de bureaux ...).

A ce titre, il propose à l'Acheteur :

- La vente de ces Produits et,
- La livraison des Produits ;

Le Vendeur se réserve le droit de supprimer et/ou modifier tout Produit qu'il jugera utile afin de s'adapter au marché.

#### 3.2 CARACTÉRISTIQUES

La gamme et les caractéristiques des Produits sont décrites sur une fiche descriptive.

Les ventes seront réalisées en France métropolitaine (Corse comprise), dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse uniquement.

Les Produits vendus sont conformes à la réglementation en vigueur en France. La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés, qu'il appartient à l'Acheteur de vérifier.

Le service clientèle du Vendeur est à la disposition de l'Acheteur pour donner, par mail ou par téléphone, les conseils nécessaires. Cependant, l'Acheteur est seul responsable du choix de ses commandes. Il est également responsable de la conservation et de l'utilisation des Produits.

### ARTICLE 4 – COMMANDES

#### 4.1 PASSATION DE COMMANDES

Les commandes sont passées par le Client par mail ou par téléphone.

La commande de l'Acheteur fera l'objet d'un devis qui devra être accepté et régularisé par ce dernier, accompagné des présentes Conditions Générales, elles-mêmes régularisées, et, le cas échéant, encaissement de l'acompte prévu, avant la finalisation de la commande.

#### 4.2 CONFIRMATION DE COMMANDE

La confirmation de la commande exprime l'acceptation définitive de l'Acheteur sur les prix et caractéristiques des achats effectués par lui.

#### 4.3 PREUVE DE LA TRANSACTION

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du Vendeur dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste de la part du Vendeur, les données conservées dans son système d'information ont force probante quant aux commandes passées par l'Acheteur.

#### 4.4 MODIFICATION DE LA COMMANDE

Aucune modification de commande ne sera prise en compte par le Vendeur après validation de sa commande par l'Acheteur sauf accord exprès du Vendeur.

En cas de modification ou d'adjonction de Produits, le prix sera modifié en conséquence et un nouveau devis établi lequel devra être accepté préalablement par l'Acheteur.

#### 4.5 ANNULATION DE LA COMMANDE

En cas d'annulation de la commande par l'Acheteur après sa validation, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, le prix total de la commande ou l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis au Vendeur et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. En cas de paiement d'un acompte, le Vendeur pourra en outre obtenir le paiement de la totalité de la commande annulée sans aucune formalité préalable obligatoire.

Réciproquement, et hormis les cas de force majeure, en cas d'annulation de la commande par le Vendeur, l'acompte versé par l'Acheteur lui sera restitué dans un délai de trente (30) jours.

### ARTICLE 5 – TARIFS – PAIEMENT

#### 5.1 TARIFS

Les Produits proposés par le Vendeur sont fournis aux tarifs en vigueur tels qu'indiqués sur le devis. Ces prix sont exprimés Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises et tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, tel qu'indiqué sur le devis; le Vendeur se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix.

Une facture est établie par le Vendeur et remise à l'Acheteur par courrier postal ou par mail.

Les éventuels frais de livraison sont à la charge de l'Acheteur et figurent sur le devis.

#### 5.2 PAIEMENT

##### 5.2.1. Moment du paiement

Le paiement du prix comptant à la commande, sauf autres modalités particulières prévues expressément par les Parties et mentionnées sur le devis, notamment le paiement d'un acompte.

Il est précisé que toutes sommes versées d'avance sont qualifiées d'acomptes.

##### 5.2.2. Moyens de paiement

Les modes de paiement acceptés par le Vendeur sont les suivants :

- par cartes bancaires (Visa, MasterCard, American Express, autres cartes bleues) ;
- par virements bancaires ;
- par chèques bancaires.

**LES PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR L'ACHETEUR NE SERONT CONSIDÉRÉS COMME DÉFINITIFS QU'APRÈS ENCAISSEMENT EFFECTIF PAR LE VENDEUR DES SOMMES QUI LUI SONT DUES.**

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. La mise à l'encaissement est réalisée à réception.

#### 5.3 RETARD DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement des sommes dues par l'Acheteur au-delà des délais prévus, des pénalités de retard au taux de 10 % seront automatiquement et de plein droit acquises au Vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Acheteur.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par l'Acheteur, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Acheteur. Le Vendeur se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours.

De surcroît, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, par l'Acheteur de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Le Vendeur se réserve le droit de demander à l'Acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

#### 5.4 ESCOMPTE - RABAIS - REMISE - RISTOURNE

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Vendeur pour paiement comptant, ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes Conditions Générales, ou sur la facture émise par le Vendeur.

Le Vendeur ne pratique aucun rabais, remises ou ristournes sauf conditions particulières.

### ARTICLE 6 – LIVRAISON ET DELAIS

#### 6.1 LIVRAISON ET RETRAIT DES PRODUITS

La livraison des Produits se fera au domicile de l'Acheteur ou à toute adresse indiquée par ce dernier, situés en France métropolitaine (hors Corse).

Pour les autres destinations (Corse, Union Européenne et Suisse), les modalités de livraison seront définies par le Vendeur dans le devis.

Les Produits sont livrés en France métropolitaine (à l'exception de la Corse) par un transporteur professionnel dans un délai maximum de 10 semaines à compter de la finalisation de la commande et, le cas échéant, de l'encaissement de l'acompte.

La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être engagée notamment :

- en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'Acheteur ou en cas de force majeure ;
- du fait de la non-conformité d'une adresse communiquée par l'Acheteur.

Le Vendeur fera toutes diligences et apportera tous les soins nécessaires à la bonne exécution du contrat.

À l'issue de la livraison, un bon de livraison sera signé par l'Acheteur. Ce dernier devra s'assurer que le Produit est conforme en qualité et quantité.

#### 6.2 DELAIS DE LIVRAISON

La Société ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard de l'Acheteur en cas de dépassement des délais ci-dessus.

### ARTICLE 7 - RESERVE DE PROPRIÉTÉ

LA SOCIÉTÉ SE RÉSERVE, JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DU PRIX PAR L'ACHETEUR, UN DROIT DE PROPRIÉTÉ SUR LES PRODUITS VENDUS, LUI PERMETTANT DE REPRENDRE POSSESSION DESDITS PRODUITS. TOUT ACOMPTÉ VERSÉ PAR L'ACHETEUR RESTERA ACQUIS AU VENDEUR À TITRE D'INDEMNISATION FORFAITAIRE, SANS PRÉJUDICE DE TOUTES AUTRES ACTIONS QU'IL SERAIT EN DROIT D'INTENTER DE CE FAIT À L'ENCONTRE DE L'ACHETEUR.

### ARTICLE 8 - TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert de propriété des Produits du Vendeur au profit de l'Acheteur ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.

En revanche, le transfert des risques de perte et de détérioration des Produits du Vendeur sera réalisé dès la commande des Produits par l'Acheteur.

### ARTICLE 9 - RESPONSABILITE – GARANTIE

#### 9.1 GARANTIE LEGALE

L'Acheteur est tenu de vérifier l'état apparent des Produits lors de la livraison. A défaut de réserves expressément émises par écrit par l'Acheteur lors de la livraison, les Produits vendus par le Vendeur seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par l'Acheteur.

Le Vendeur remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les Produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par l'Acheteur dans les conditions ci-dessus.

**EN AUCUN CAS, LE VENDEUR NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DES PRÉJUDICES INDIRECTS, TELS QUE PRÉJUDICE COMMERCIAL, PERTE DE DONNÉES, PERTE DE COMMANDES, ATTEINTE À L'IMAGE DE MARQUE, TROUBLE COMMERCIAL QUELCONQUE, PERTE DE BÉNÉFICES, DE GAINS ET/OU DE PROFITS, PERTE DE CHANCE, PERTE DE CLIENTS. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LE MONTANT DES DOMMAGES-INTÉRÊTS QUI POURRAIENT ÊTRE MIS À LA CHARGE DU VENDEUR EN APPLICATION DES PRÉSENTES, TOUT PRÉJUDICE CONFONDU ET CUMULÉ, SI SA RESPONSABILITÉ ÉTAIT ENGAGÉE, NE POURRA EXCÉDER UNE SOMME CORRESPONDANT AU MONTANT HT DU PRODUIT EFFECTIVEMENT PAYÉ PAR L'ACHETEUR ET S'AGISSANT DE LA COMMANDE EN CAUSE.**

#### 9.2 RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE

LA RESPONSABILITÉ DU VENDEUR NE SAURAIT ÊTRE ENGAGÉE DANS LES CAS SUIVANTS :

- NON-RESPECT DE LA LÉGISLATION DU PAYS DANS LEQUEL LES PRODUITS SONT LIVRÉS, QU'IL APPARTIENNE À L'ACHETEUR DE VÉRIFIER ;
- EN CAS DE MAUVAISE UTILISATION, NÉGLIGENCE OU DÉFAUT D'ENTRETIEN DE LA PART DE L'ACHETEUR, COMME EN CAS D'USURE NORMALE DU PRODUIT, D'ACCIDENT OU DE FORCE MAJEURE.

### ARTICLE 10 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Acheteur ne pourra se prévaloir d'aucun droit de propriété intellectuelle sur les brochures et les Produits du Vendeur (ci-après désignées ensemble par « les Œuvres »).

Il est interdit à l'Acheteur notamment de reproduire, adapter, modifier, transformer, traduire, publier et communiquer de quelque manière que ce soit, directement et/ou indirectement, les Œuvres du Vendeur.

### ARTICLE 11 – INTÉGRALITÉ

Les parties reconnaissent que les présentes Conditions Générales, le devis, et le cas échéant les conditions générales de prestations de services, constituent l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substituent à toute offre, disposition ou accord antérieurs, écrits ou verbaux.

### ARTICLE 12 – NULLITÉ

Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des Conditions Générales ni altérer la validité de ses autres stipulations.

### ARTICLE 13 – RENONCIATION

Le fait que la Société ne revendique pas l'application d'une clause quelconque des présentes Conditions Générales ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par la Société aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

### ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE – LANGUE DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

### ARTICLE 15 – DOMICILIATION

Les parties élisent domicile aux adresses indiquées lors de sa commande pour le Client et à l'adresse de son siège social pour la Société.

### ARTICLE 16 – LITIGES – JURIDICTION COMPÉTENTE

TOUTS LES LITIGES AUXQUELS LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITÉ, LEUR INTERPRÉTATION, LEUR EXÉCUTION, LEUR RÉSILIATION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA VILLE DE NIMES.